



Bruxelles, le 19 mai 2005
JE D(2005)rev1 024

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA REUNION DU CLP « 06-05 » DU 26 AVRIL 2005

Mme Olga Profili préside la réunion.

Suite à la démission de M. Barile, la Présidente souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres du CLP, Mme Daniela Sartor et M. Jos Depondt, qui acceptent leurs mandats d'élus au CLP.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du projet de compte rendu de la réunion « 04-05 » du 8 mars 2005.

Le projet de compte rendu est adopté.

3. Communications du bureau :

COCOLO

La Présidente informe que la réunion aura lieu le 29 avril 2005 et rappelle que l'ordre du jour a été envoyé à tous les membres du CLP.

Ecoles Européennes

M. Vlandas indique que la situation à Bruxelles se dégrade concernant la séparation des enfants d'une même famille dans différentes écoles. Il indique que le document présenté pour information est celui discuté depuis longtemps, qui a obtenu l'accord de tous. Il rappelle que ce texte qui a reçu le consensus sera diffusé dans les Ecoles. Il se demande si le CLP ou le CCP ne devrait pas le diffuser également. Concernant la question de la répartition linguistique entre écoles et le dédoublement des classes, il estime que le problème est crucial compte tenu de la distance Uccle/Laeken. Bien que préconisant une transition douce, il estime que la question budgétaire est au coeur du problème. Il constate qu'il faudrait attirer l'attention de l'Administration sur la répartition des enfants entre écoles en fonction de l'âge. Il remarque que la Commission n'est plus l'alliée des Ecoles comme par le passé et que le seul critère de gestion est devenu budgétaire.

Agents locaux dans l'Union (concertation politique le 18 avril)

La Présidente rappelle qu'au mois de mars dernier, a eu lieu une réunion pour information avec tous les agents locaux dans l'UE sur la transition concernant leur choix de contrats entre agents locaux et contractuels. Elle indique que les OSP ont pris le dossier en main et ont demandé une concertation qui a abouti à une augmentation du délai de réflexion et la création d'un help desk. Après deux concertations politiques et des réunions avec la DG RELEX pour le reclassement une procédure accélérée a été mise en place et elle espère ainsi que les agents locaux seront en mesure de signer leurs contrats en pleine connaissance de cause.

Informatisation des élections

La Présidente indique que ce point sera à l'ordre du jour du 10 mai pour débat et sera discuté lors de la prochaine COCOLO. Suite à la réception du document qui a été diffusé à tous les membres du CLP elle rappelle qu'il existe actuellement trois options (l'option 1 est l'actuelle, l'option 2 est celle demandée par le CLP et l'option 3 est celle proposée par la DG ADMIN), une réunion a eu lieu avec M. Gerstenlauer qui a indiqué que comme l'option 3 ne donnait pas toutes les garanties de sécurité, la DG ADMIN proposait de revenir à l'option 1 pour des raisons de coût. Elle constate que l'analyse coût/bénéfice reprise dans le document de la DG DIGIT a laissé beaucoup d'interrogations sur le budget présenté.

Suite aux interventions de divers membres du CLP les constatations suivantes sont retenues :

- La DG ADMIN fait traîner le problème pour ne rien faire et il faut se battre pour faire respecter le mandat de l'Assemblée générale de fin 2002 et mettre en oeuvre l'option 2.
- En cas de manque de budget il faudrait mettre sur pied un groupe de travail pour améliorer l'option 1.
- Mettre la question au niveau politique en écrivant au Commissaire pour rappeler les obligations statutaires de la Commission.
- La question budgétaire est mal étudiée et notamment l'amortissement des montants à investir n'est pas pris en compte.

Réunion de coordination des observateurs dans les sélections AC (20 avril)

La Présidente indique que la réunion avec 70 observateurs a eu lieu le 20 avril, afin de voir les problèmes et difficultés et préparer une note explicative pour leur permettre d'effectuer leurs tâches en connaissance de cause. Elle indique que les documents sont presque prêts à être diffusés.

4. Politique sociale

COPAS

La Présidente indique que, lors de la dernière réunion, un tableau très utile pour effectuer une comparaison des avantages sociaux entre les institutions a été distribué. Ce document, rédigé par un collègue membre du COPAS, était un résumé des constatations faites lors du séminaire organisé par le CCP. Le rapport d'activité de l'ADMIN C1 a également été distribué. Tous ces documents ont été diffusés aux membres du CLP. Elle indique également qu'une grande partie de la réunion a été consacrée aux cercles de loisirs et à leur financement annuel de 35.000€. Mme Cholot, Présidente des Cercles de Loisirs, viendra le 24 mai pour présenter les différentes activités, les difficultés et les besoins, notamment au niveau des infrastructures (rénovation du JECL). Elle constate que le budget est un saupoudrage. Elle signale que, suite à la nouvelle loi belge sur les associations, la DG ADMIN a décidé de les constituer en ASBL avant la fin de l'année puisqu'elles gèrent des fonds et sont responsables en cas d'accident. En ce qui concerne les besoins en infrastructure, l'OIB avait été invité mais n'est pas venu au niveau approprié, puisque deux collègues sont venus en qualité d'observateurs. Elle rappelle que le point des infrastructures est à l'ordre du jour de la COCOLO. Elle signale que Mme de Sola s'active pour avancer dans ce dossier. Elle indique finalement que le COPAS a émis un avis pour demander à l'Administration de mettre des infrastructures à disposition du personnel et notamment un foyer et renouveler le centre d'Overijse où des salles pourraient être louées aux Ecoles Européennes pour des activités comme le basket, etc. Elle signale qu'au niveau du CASS, présidé par M. Verleysen, ce dernier a indiqué qu'il ne pouvait pas s'engager en tant qu'OIB.

M. Bove rappelle que M. Verleysen avait proposé de vendre Overijse pour faire un nouveau centre, mais que ce projet avait été abandonné pour des questions budgétaires. Il rappelle également qu'il y avait eu un projet de créer une salle de sports et des garderies aérées à Haaren. MM. Bove et Rosati regrettent que le football soit oublié et que le club qui reçoit 3.500 Euros de subvention doive payer 7.500 Euros de frais de location.

Mmes Escalé et Lipton rappellent que le site de Haaren a été refusé au niveau du COCEPE principalement à cause d'un incinérateur qui libère beaucoup de dioxine à des taux importants sur 10 km à la ronde et ce bien que grâce à des filtres très performants ceux-ci auraient baissés.

M. Mazza note que la DG ADMIN ne nous implique pas dans les discussions puisque le CASS et le COPAS ne se sont réunis qu'une ou deux fois en 2004 ce qui est insuffisant pour faire une

politique sociale crédible. Il demande si le calendrier des réunions pour 2005 a été établi. Il rappelle qu'il est question de faire disparaître le COPAS, en utilisant l'argument qu'il est inutile puisqu'il ne s'est réuni qu'une seule fois. Il propose d'interpeller M. Chêne sur le rôle de l'OIB.

M. Adurno souligne que le COPAS a donné un premier avis ce qui représente une avancée par rapport au passé.

La Présidente indique qu'elle va envoyer l'avis du COPAS à l'ensemble des membres du CLP et que le calendrier du COPAS est de trois ou quatre réunions sur l'année 2005. A titre d'information, elle indique que deux saunas ont été ouverts au Berlaymont, un pour les commissaires et l'autre pour les directeurs généraux et assistants et ensuite en priorité pour les collègues du Berlaymont.

Refonte des comités sociaux

La Présidente ouvre le débat en indiquant que le document diffusé a été préparé par le CCP suite aux négociations de l'action 56. Ce document préconise une coprésidence au niveau du Conseil Supérieur (DG ADMIN + président CCP) afin de responsabiliser les niveaux les plus hauts de décision et propose une refonte des comités paritaires (tableau à la dernière page) où on constate au niveau local la disparition du COPAS. Elle souligne que le tableau n'est pas clair quant à la position des comités CGAM et CSHT et que la logique de regrouper certains comités comme les handicapés et les prêts à la construction n'est pas claire.

M. Napolitano annonce que CCP qui devait discuter du document vient d'être annulé. Il explique que le but est d'éliminer certains comités jugés peu performants, d'en réanimer d'autres qui ne fonctionnent pas et d'en créer des nouveaux en impliquant davantage la représentation du personnel au niveau des responsabilités bien qu'il constate qu'il soit difficile de faire de la cogestion sans budget. A son avis il faut réanimer la discussion avec le CCP et les CLP.

Mme Dricot indique qu'elle n'a pas participé à toutes les réunions action 56. Elle regrette que les comités locaux n'aient pas été consultés plus tôt. Elle propose de préparer une synthèse explicative avec l'aide de Mme Iacobelli. Elle pense que l'initiative de départ était bonne et que l'ADMIN C voulait faire quelque chose de bien dans le domaine du social. Elle considère que si on accepte le socle central il faut qu'il soit constitué de représentants locaux.

M. Mazza rappelle que chaque CSHT est lié à la législation locale et que la décision de créer un comité Interlieux relève du CCP. Il pense que le chapeautage des CSHT n'apporte pas d'avantages. Il rejoint la proposition de Mme Dricot de créer un groupe de travail afin de mieux comprendre le document et d'avoir un débat avec les autres sections.

M. Soubies se demande ce que peut apporter la structure chapeau et il craint que le comité supérieur complique la situation en rajoutant une couche de lourdeur.

M. Adurno regrette que le groupe de travail du CCP n'ait pas eu dès le départ de mandat du CLP. Il constate que durant les dernières années il y a eu volonté de ne pas faire tourner correctement les comités (ex. COPAS qui ne se réunissait plus). Il rappelle que le CSHT est un organe officiel qui ne peut pas être supprimé, même si Luxembourg a des problèmes de fonctionnement. A son avis, la gestion locale risque d'être bloquée par les directives du comité chapeau. Il propose la composition d'un Conseil supérieur avec tous les présidents des CLP afin de répartir les moyens suivant les besoins de chaque lieu d'affectation et préserver leur indépendance.

M. Taylor s'interroge sur la validité d'un document qui date de juillet 2004. Il demande de vérifier s'il est toujours d'actualité.

M. Sebastiani constate qu'il n'est pas possible de prendre une décision sans recevoir des informations complémentaires et notamment des autres institutions. Pour prendre une décision il faut un document clair sur la co-gestion, des explications sur l'éventuel remplacement de certains comités. Il se prononce pour une harmonisation des services et une clarification des mandats CCP/CLP.

La Présidente marque son accord pour organiser une réunion avec les personnes qui ont participé à la confection du document en discussion qui a été remis par le Bureau du CCP en demandant au CLP de prendre position pour la prochaine réunion plénière du CCP.

5. OIB :

Transfert huissiers

La Présidente indique que l'OIB a voulu décentraliser des collègues huissiers de la DG ADMIN à l'unité de M. Scriban. Elle souligne qu'il n'y aura pas de problème si ces derniers gardent leurs fonctions, comme décidé dans le cadre de l'accord MAP 2000 sur la décentralisation qui stipulait que les huissiers restant à la DG ADMIN n'avaient pas vocation à recevoir des tâches additionnelles.

M. Mazza demande si le CLP s'est assuré que le nombre de contractuels mis à disposition par l'OIB reste le même (ex si l'OIB employait 10 huissiers MAP 2000 + 6 contractuels, ces derniers doivent rester en fonction). Il demande également si le budget de l'OIB est offert à la DG ADMIN ou transformé et si des garanties ont été données sur la continuité des job descriptions.

M. Napolitano indique que les personnes transférées sont 80 fonctionnaires et que tout est en ordre. Il indique que par contre, pour la décentralisation OIB/SCIC nous n'avons pas été informé de l'état actuel de la procédure.

Compte rendu de la dernière réunion du Conseil d'Administration

Mme Lipton indique qu'elle a assisté pour la deuxième fois à la réunion du Conseil d'Administration de l'OIB. Elle souligne qu'en début de réunion, soutenue par la DG BUDGET, elle a relevé le problème de la distribution tardive des documents nécessaires. Elle signale que la réunion précédente avait eu lieu le 22 décembre 2004, la 2ème le 11 avril pendant une heure et demie et que la prochaine est prévue en principe fin juillet. Par ailleurs elle informe les membres du CLP que les points les plus intéressants sont supprimés en cours de réunion (ex. politique immobilière) sous prétexte qu'ils sont top secret. En ce qui concerne la Tour Madou, M. Chêne a dit que les traducteurs sont favorables à leur installation dans ces locaux et M. Verleysen a annoncé dans un document que la Tour Madou était intéressante pour la Commission suite à un rabais de 20% du prix de location. M. Verleysen a également indiqué que le CLP avait une opposition psychologique aux tours et que les derniers aspects sur la sécurité étaient à vérifier. Il a néanmoins reconnu que ce bâtiment serait la première tour du parc immobilier de la Commission et qu'une gestion adaptée s'imposait. Il a indiqué que les immeubles de la rue de Genève avaient des prix très avantageux à la moitié de ceux du quartier Léopold avec un potentiel de croissance important car les autorités belges voudraient construire un quartier de logement ce qui pourrait faire de ce quartier un pool intéressant. En outre, le bâtiment Reyers actuellement à l'abandon devrait être rénové. M. Verleysen a indiqué qu'il existait une troisième alternative qui devait rester secrète car en pleine négociation. M. Verleysen s'est félicité du succès du Berlaymont et de l'immeuble Mondrian, occupé par la recherche (CDMA), qui a reçu un prix d'architecture mondiale. Il a néanmoins avoué que des travaux spécifiques sont encore à faire au Berlaymont pour la sécurité, suite à 80% de déplacement des cloisons et que les salles Monet et Schuman ne sont pas encore utilisées par mesures de sécurité. Il a indiqué l'ouverture d'une cafétéria spéciale au 11ème étage pour les cabinets. Il a souligné que beaucoup de parkings étaient disponibles rue de Genève et que dans l'attente de la mise en service du RER une navette serait disponible. Il a indiqué que plusieurs directeurs généraux avaient demandé la suppression des bus 21 et 22. Il semblerait que le propriétaire de l'immeuble City 2 demande maintenant un dédommagement pour la non location de l'immeuble. Au Breydel des salles de réunions ouvertes dans les halls ont été créées. Le restaurant self service du Breydel restera ouvert jusqu'en 2009, date de la fin de la rénovation du JECL. Finalement M. Verleysen a annoncé qu'un audit de l'utilisation de l'espace allait être entrepris afin de voir comment profiter des espaces sous utilisés. Mme Lipton pense que comment faire des économies est le seul critère de gestion de cet office. Elle signale que l'OIB est en train d'établir un cahier des charges techniques et benchmarks pour la rénovation en mettant le CSHT devant le fait accompli d'un manuel d'hébergement. Ce dernier document est très important car il détermine la taille des modules de travail

Différents intervenants attirent l'attention sur les points suivants :

- La représentation du personnel doit faire valoir ses propres critères de gestion basés sur des problèmes intéressants le personnel (transport, communication, bien-être au travail, attribution de parking en nombre suffisant, etc..)
- Clarification des mandats de l'OIB et de la DG ADMIN et respect des règles de sécurité et hygiène
- Clarification du lien politique entre la politique de mobilité et la politique immobilière.
- Vérification que les mesures prises par l'OIB pour les déménagements soient conformes et ne relèvent pas de l'amateurisme.

La Présidente remercie Mme Lipton pour le compte rendu et rappelle que ce point sera discuté en COCOLO.

6. Comités paritaires dépendants du CLP

CPRE (Présentation de M. Chevalier à 12h00)

Avant de rendre compte du travail accompli au sein du comité paritaire et du lancement de l'enquête de satisfaction, M. Chevalier informe qu'une grève est en cours chez Eurest. Il indique que le 22 avril le conflit a démarré chez Sodexo au PE, les syndicats considérant que trop d'intérimaires étaient engagés. Enivrés par le succès de ce mouvement, les syndicats l'ont étendu à Eurest et le conflit risque de prendre de l'ampleur dans tous les secteurs de la restauration. Le conflit en cours serait assez difficile à régler car les syndicats revendiquent des augmentations de 10% sur des salaires qui sont très bas. A titre d'exemple, il indique qu'un chef gérant gagne moins qu'une femme à journée, soit environ 1000 € par mois. Sodexo engage trop d'intérimaires et Eurest privilégie les tournantes et les étudiants pendant les vacances mais peu d'intérimaires. Suite au conflit social en cours beaucoup d'exploitations sont fermées. Il constate qu'il est difficile de se mêler au conflit qui représente un des inconvénients de la privatisation puisque nous sommes soumis aux aléas de l'entreprise à laquelle le contrat a été attribué. La semaine dernière, il y a eu quelques réactions violentes de la part de la haute hiérarchie suite à la fermeture du bar du Berlaymont en donnant l'idée de remettre les fonctionnaires en place ce qui n'est plus possible puisqu'ils ont tous été redéployés. L'OIB essaie de regrouper le personnel non gréviste pour maintenir quelques exploitations ouvertes.

Concernant l'enquête, M. Chevalier informe qu'elle est prête et va être lancée en juin avec les mêmes questions que l'année dernière afin de pouvoir faire une comparaison efficace et vérifier si les collègues considèrent qu'il y a eu des changements. L'enquête couvrira les cafétérias, les restaurants et les distributeurs. Il signale que le buffet du restaurant du Van Maerlandt a été remplacé par un service brasserie qui est un compromis entre le self service et le restaurant à la carte. Il considère qu'une réflexion doit être engagée sur la restauration du soir qui ne fonctionne pas et qu'une idée était d'essayer de rapatrier ce service du Van Maerlandt vers le Berlaymont, en élargissant les heures d'ouverture.

M. Chevalier indique qu'un groupe de travail avec l'OIB et l'UCSHT a relu l'ensemble du cahier des charges avec un oeil critique, en effectuant un brainstorming très constructif. Il en est ressorti un document de 9 pages résumant la situation, mais qui n'est compréhensible qu'en couleur et qu'il n'a donc pas pu distribuer au CLP. Ce document propose des changements en vue d'une amélioration, des alternatives de négociation et des modifications envisageables uniquement dans le cadre d'un nouveau contrat. Ce travail a permis d'apporter des améliorations au contrat en cours et de préparer un nouvel appel d'offres plus solide pour l'avenir. Pour mémoire il rappelle que le contrat actuel a été conclu pour 10 ans en tranches de 3/3/2 et 2 ans pour la résiliation. Il constate que le marché actuel ne peut être absorbé que par Eurest ou Sodexo et qu'il n'existe donc pas de concurrence. Même s'il est personnellement convaincu que la restauration marchait mieux en gestion directe, nous devons actuellement essayer de tirer le maximum de ce que nous avons. Parmi les améliorations obtenues il soulève la question des légumes qui a été résolue sans supplément. Il indique qu'au Breydel un essai de « salade bar » chaud avec ¾ de légumes chauds a été lancé et que si le succès est au rendez-vous cette formule pourrait s'étendre ailleurs si les installations le permettent. Dans le même style d'améliorations, il indique qu'au Berlaymont un plat à 500 calories est proposé, mais que sa diffusion dans d'autres bâtiments sera plus difficile car le plat est préparé sur place et nécessite une cuisine bien équipée. Depuis l'ouverture du

Berlaymont une augmentation de fréquentation a été observée vers ce self service qui est devenu le point de référence. L'OIB effectue un travail de contrôle systématique concernant la taille des portions et notamment des grillades (150g moyenne). Les enfants des garderies ne recevront plus de potage en poudre mais des potages de légumes frais. Il constate que beaucoup de changements ont été envisagés et qu'un meilleur climat de discussion et de négociation s'est instauré avec Eurest. En résumé, il pense que dans l'ensemble il y a une évolution favorable et espère que l'enquête confirmera les résultats. L'incident de l'asticot dans le bol de soupe qui n'a jamais été conservé donc pas de preuve a permis de tirer les leçons et de mettre en place des contrôles adéquats. Dans ce cas particulier, personne n'a été malade et les analyses effectuées sur le potage en question n'ont démontré rien de particulier. L'incident a permis de mettre au point une procédure de réaction pour la conservation du plat litigieux jusqu'à l'arrivée de l'OIB. Du point de vue nutritionnel des plats du jour Eurest a commandé à la Société « Diffuscience » l'analyse nutritionnelle de février, mars et avril de tous les plats du jour qui a permis de constater que les plats étaient bien équilibrés mais avaient un excès de lipides. Cette expérience a permis de relancer la réflexion, de mieux organiser les menus et de relancer la cuisine teste pour développer de nouveaux plats en tenant compte de ces analyses.

Différents intervenants constatent que :

- L'externalisation n'apporte pas les résultats escomptés et fait subir aux institutions les aléas des entreprises privées engagées
- Que la cafétéria pour la petite restauration du soir ne fonctionne pas, que cette situation est inadmissible et que même si le Berlaymont ouvrait un local à cet effet le Van Maerlandt doit rester ouvert pour les cercles de loisirs.

La Présidente remercie M. Chevalier pour sa présentation et rappelle que le point sera discuté en COCOLO.

CDF/CLF

La Présidente informe que les deux comités se sont réunis. Il a été constaté que les directions générales ne suivent pas les directives de la DG ADMIN concernant le cadre stratégique de formation et qu'elles sont en retard. Par ailleurs le rôle passif de la DG ADMIN ne leur permet de récolter que des données quantitatives sans rentrer dans l'analyse qualitative. Elle signale que le CDF a un nouveau Président qui semble vouloir avoir un rôle proactif dans le secteur. Elle rappelle que dans le cadre de l'Action 56, la disparition du CLF est prévue en maintenant le CDF avec une plus grande coordination. Ce problème rejoint la question soulevée plus tôt sur le rôle des comités paritaires, le futur mandat du CDF et la gestion thématique par lieux.

7. Désignations

Toutes les désignations proposées sont adoptées.

8. Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jacqueline ESCALE
Secrétaire